



Genève, le 24 septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Votation cantonale : le Conseil d'Etat prend acte du choix des Genevois

Par plus de 60% des votants, les Genevoises et les Genevois ont accepté une modification constitutionnelle proposant de faciliter le recours aux droits populaires. Le Conseil d'Etat prend acte de ce choix.

Le Conseil d'Etat s'était opposé à ce projet. Il considérait que le peuple genevois, en adoptant la nouvelle constitution en 2012, avait fixé de nouvelles règles en matière de droits populaires. Ces nouvelles règles n'étant entrées en vigueur qu'au 1^{er} juin 2013, le Conseil d'Etat estimait prématuré de changer à nouveau la constitution sur ce point.

Pour rester vivace, la démocratie suisse a besoin d'autorités capables d'élaborer des compromis entre toutes les tendances. C'est ce besoin de consensus qui fait la stabilité de nos politiques. Les droits d'initiative et de référendum jouent ici un rôle essentiel, puisque des projets peu équilibrés ont peu de chances d'obtenir une majorité devant le peuple. A l'inverse, un recours trop facilité aux droits populaires pourrait encourager les partis à camper sur des postures idéologiques marquées, sans privilégier la recherche de solutions.

La majorité des Genevois a toutefois préféré faciliter le recours aux droits populaires. Par ce vote, le peuple manifeste une volonté de prendre part de manière accrue aux décisions politiques et d'encadrer plus encore l'activité du parlement. Par ce vote, il encourage le canton de Genève à poursuivre ses efforts pour soutenir l'exercice effectif du droit de vote, réduire le taux d'abstentionnisme et favoriser l'accès au vote électronique.

Pour tout complément d'information :

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 079 343 16 54.